



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chimie

Question écrite n° 44956

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation du site rochelais de Rhodia Terres Rares dont certaines activités sont menacées de délocalisation. Ce site de recherche et de développement français est spécialisé dans les terres rares. Ce domaine de la chimie fine connaît une forte croissance de l'ordre de 10 % par an et ce dans un secteur économique qui a connu en 1993 3,3 % de croissance en France. Le groupe Rhodia, constitué juridiquement le 1er janvier 1998, affiche, pour 1999, un bénéfice net de 227 millions d'euros soit une progression de 96 % de son chiffre d'affaires entre 1998 et 1999. Cette progression s'appuie sur un développement des activités de chimie de spécialités telles que la chimie fine, activités, en croissance, peu cycliques et à forte valeur ajoutée. Pourtant, il est fortement question aujourd'hui de concentration et certains sites tels que celui de La Rochelle pourraient avoir à en subir les conséquences. Le 14 mars dernier, le groupe Rhodia a rendu publique l'acquisition d'Albright et Wilson et a annoncé à ses actionnaires que les objectifs prioritaires de Rhodia seraient d'améliorer rapidement la rentabilité du groupe, de créer de la valeur chimie. A juste titre, les salariés s'inquiètent de telles perspectives. A la veille de la présidence française de l'Union européenne, il lui demande donc quelles sont les actions que peut engager le Gouvernement pour éviter le dumping social et préserver l'emploi sur les sites français.

Texte de la réponse

Le site chimique de Rhodia à La Rochelle s'est toujours tenu au premier plan de l'économie régionale, tant par son importance que par sa spécificité dans le domaine de terres rares. Comme l'ont expliqué les dirigeants de la société, les évolutions, ces dernières années, des marchés les plus divers et les exigences d'un environnement concurrentiel complexe et mondialisé, ont rendu nécessaire pour l'usine rochelaise l'élaboration d'un plan de restructuration afin de rétablir durablement sa performance économique et technique. Ainsi le transfert de certaines activités exercées à La Rochelle, préconisé par la direction de Rhodia, vers d'autres sites de l'entreprise, proches des marchés de l'Asie, ne saurait remettre en cause le rôle central de l'usine française, et devrait aboutir à améliorer l'efficacité de la production et de la gestion de l'ensemble des terres rares du groupe. A ce jour, on peut estimer que le programme d'adaptation proposé, auquel sont adjointes plusieurs dispositions en matière d'investissements de modernisation, devrait limiter les conséquences sur l'emploi, et que ses mesures sociales, diverses et adaptées pour les personnes concernées, réduiront autant que possible les licenciements effectifs. Le groupe Rhodia, pour sa part, entend bien conserver une assise et une organisation française conséquentes de figurer, en France et dans le monde, parmi les acteurs majeurs de l'industrie chimique de spécialités, pourvu d'un portefeuille d'activités et de produits solide et sélectif, reflétant sa culture, où la chimie des terres rares devrait garder toute sa place.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44956

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2403

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3448